



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Août 2022

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 7

Votants : 7

Procurations : 0

Convocation
22 Août 2022

Délibération Numéro

2022.25.08.01

Objet :

APPROBATION
DU PROCES-
VERBAL

DE LA REUNION
DU 09 juin 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20220825-2022250801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/08/2022
Affichage : 26/08/2022



Le vingt-cinq août mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. LEMAISTRE Alain, Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, Mme RACINE Claire,

Absents excusés : M. AUBER François, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFÈVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Secrétaire de séance : Madame Martine MAILLARD

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de conseil municipal du 22 août 2022 n'a pu se tenir faute de quorum. Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités locale :

« Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum. »

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal les observations éventuelles sur le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT